

## Prix des services de l'Eau pour 2010

Désignation	HT	Redevances *		TTC
		Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution	(dont TVA 5.5%) en €
<b>Abonnement annuel ordinaire</b>	59.64			62.92
<b>Prix de vente de l'eau au M3</b>				
BLANDIN	0.71	0.08	0.114	0.954
CHABONS	0.71	0.08	0.190	1.034
CHASSIGNIEU	0.71	0.08	0.114	0.954
CHELIEU	0.71	0.08	0.114	0.954
DOISSIN	0.71	0.08	0.190	1.034
MONTAGNIEU	0.71	0.08	0.190	1.034
MONTREVEL	0.71	0.08	0.114	0.954
PANISSAGE	0.71	0.08	0.114	0.954
LE PASSAGE	0.71	0.08	0.190	1.034
LE PIN	0.71	0.08	0.190	1.034
STE BLANDINE	0.71	0.08	0.114	0.954
ST CLAIR DE LA TOUR	0.71	0.08	0.190	1.034
ST DIDIER DE LA TOUR	0.71	0.08	0.190	1.034
ST ONDRAS	0.71	0.08	0.114	0.954
ST VICTOR DE CESSIEU	0.71	0.08	0.190	1.034
VALENCOGNE	0.71	0.08	0.114	0.954
VIRIEU SUR BOURBRE	0.71	0.08	0.190	1.034
* (Redevances perçues par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)				
Différents tarifs pour travaux	HT €		TTC (TVA 19.6%) €	TTC (TVA 5.5%) €
Branchement domestique au réseau syndical				
* équipements fixes	coût réel			(**)
Forfait pose compteur	132.94		159.00	
Frais de fermeture hivernale (du 1er novembre au 15 mars)	22.00		-	23.21
Droit de réouverture après résiliation	431.28		-	455.00
Mise en service d'un deuxième compteur diam. 15 dans un regard déjà équipé	132.94		159.00	140.25
Pénalité de réouverture pour facture impayée	35.07		-	37.00
Travaux divers	coût réel			

(\*\*) Application du taux réduit de TVA à 5.5% aux travaux (autres que de construction ou de reconstruction) portant sur les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans. Ce taux réduit s'applique également aux travaux de raccordement aux réseaux publics facturés aux propriétaires ou à l'occupant des locaux. (Texte officiel sur la fiscalité sur l'application du taux réduit de TVA à compter du 15/09/1999)

Heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

SERVICE D'ASTREINTE 24 H / 24 : 06.80.59.58.45